



Pomme de terre

hebdo

LE JOURNAL DE LA POMME DE TERRE - n°1468 - 27 août 2026

ÉDITO DE LUC CHATELAIN, PRÉSIDENT DU CNIPT

Récolte 2026 : d'un extrême à l'autre

Chers acteurs de la filière pommes de terre, Il y a un an, nous étions confrontés à une situation d'abondance exceptionnelle. Nous avons alors, tout au long de la campagne, collectivement mobilisé tous les leviers pour tenter de résorber ces volumes et accompagner la transition vers la nouvelle récolte, en intégrant les problématiques spécifiques à la primeur. Alors que début juillet, nous étions encore engagés dans ces démarches, nous devons aujourd'hui faire face à une situation radicalement différente.

La récolte 2026 s'annonce en effet en très forte baisse

La réduction des surfaces, de près de 10 % en France, s'est combinée à des conditions climatiques hors normes. Cinq épisodes de canicule successifs, un stress hydrique durable et un mois de juillet exceptionnellement chaud et très peu arrosé ont fortement affecté les cultures.

Les prélèvements en parcelles (UNPT/CNIPT) font apparaître des rendements, à date identique, en recul de plus de 6 tonnes par hectare par rapport à la moyenne pluriannuelle et de plus de 8 tonnes par hectare par rapport à 2025, en moyenne nationale, avec de très fortes disparités et parfois des catastrophes qui s'annoncent.

Les projections disponibles confirment l'ampleur du retournement. Selon les estimations de l'UNPT pour le CNIPT, la production française pourrait reculer de 23 % sur un an, soit près de deux millions de tonnes en moins.

Le rendement moyen des pommes de terre de consommation s'établirait autour de 37,4 t/ha, contre 43,5 t/ha en 2025. Les estimations d'Agreste vont dans le même sens, avec une production de conservation et demi-saison annoncée en baisse de 22 %.

Cette campagne ne se caractérise pas seulement par de plus faibles volumes.

La récolte est également très hétérogène : calibres plus petits, désordres physiologiques, maladies de peau ou encore difformités dans certaines parcelles. Une forte pression germinative est également constatée. Face à cette réalité agronomique, nous devons collectivement faire preuve de pragmatisme. **Les critères de réception en centres de conditionnement ou des cahiers des charges des enseignes, conçus pour une année « normale » ne doivent pas conduire à écarter des pommes de terre qui peuvent parfaitement trouver leur débouché. Nous devons être en capacité de répondre à la demande, tant sur le marché intérieur que sur nos débouchés à l'export.**

(Suite page 2)

À DÉCOUVRIR

Édito de Luc Chatelain,
Président du CNIPT

1-2

Récolte 2026 :
d'un extrême à l'autre

Qualité – campagne 2026-2027

2

Récolte 2026 : adapter
les critères qualité à la réalité
de la production

Point juridique

3

Contrats et aléas climatiques :
quelle protection ?

Pommes de terre : 2026

4

Vers une chute sans précédent
de la production française

L'ensemble des informations économiques et statistiques sur la production, la consommation sur le marché du frais français, l'export et toutes les autres informations économiques (tableaux de bord mensuels, cotations hebdomadaires, etc.) peuvent être retrouvées sur cnipt.fr

« C'est pourquoi le CNIPT assouplit ses recommandations de calibres pour l'allégation « frites » et publie un guide d'interprétation de l'arrêté de commercialisation, avec un objectif simple : permettre à chaque pomme de terre commercialisable de trouver sa place, tout en continuant à répondre aux attentes des consommateurs... ».

(Suite de la page 1)

Des adaptations nécessaires de la part de l'offre ET aussi de la demande

C'est pourquoi le CNIPT assouplit ses recommandations de calibres pour l'allégation « frites » et publie un guide d'interprétation de l'arrêté de commercialisation, avec un objectif simple : permettre à chaque pomme de terre commercialisable de trouver sa place, tout en continuant à répondre aux attentes des consommateurs.

Les premiers signaux du commerce, notamment les mesures annoncées par la FCD sur l'attention des enseignes à la situation exceptionnelle de cette année, vont dans la bonne direction. Il faut désormais concrétiser ces bonnes intentions dans les faits et généraliser cette approche. Nous accompagnerons aussi la compréhension de ces nouvelles conditions de commercialisation auprès des consommateurs : les pommes de terre sont excellentes, même avec quelques irrégularités visuelles.

Le message que je souhaite adresser à chacun est donc clair : les fondamentaux ont changé.

Nous ne pouvons plus raisonner avec les niveaux de disponibilité, les références de

prix ou les pratiques commerciales de la campagne 2025-2026. Les mises en avant promotionnelles et les stratégies d'achat doivent désormais être adaptées à la réalité de l'offre. Il en va de la valorisation de la récolte et de la rémunération de l'ensemble des maillons de la filière.

La campagne n'est pas terminée, la majeure partie des pommes de terre de conservation sont encore en terre au niveau national. Mais cette situation appelle également une solidarité particulière. Les pertes économiques pour les producteurs ont été évaluées par l'UNPT. L'accompagnement annoncé par les pouvoirs publics doit pouvoir se traduire rapidement par des dispositifs opérationnels dans la filière, notamment pour les exploitations les plus durement touchées.

Dans les semaines qui viennent, notre responsabilité collective sera de suivre au plus près l'évolution de la récolte, de partager les données disponibles et de poursuivre le dialogue avec les acheteurs comme avec les pouvoirs publics. Nous venons de démontrer notre capacité à gérer une crise de surproduction ; nous devons maintenant démontrer la même capacité à faire face à une situation inverse. ■

Luc CHATELAIN, Président du CNIPT

QUALITÉ – CAMPAGNE 2026-2027

Récolte 2026 : adapter les critères qualité à la réalité de la production

Calibres plus petits, hétérogénéité des lots... Les conditions climatiques exceptionnelles de la campagne ont directement affecté les caractéristiques de la récolte 2026. Face à cette situation, le CNIPT fait évoluer ses recommandations et appelle l'ensemble des acteurs à adapter leurs pratiques afin de permettre à toutes les pommes de terre commercialisables de trouver leur débouché.

Première adaptation : le CNIPT abaisse sa recommandation de calibre, pour la campagne 2026-27, pour les pommes de terre destinées à l'usage « frites ». Jusqu'à présent fixé à **50-75 mm**, celui-ci passe à **45-75 mm** afin de s'adapter à l'offre disponible cette année.

Plus largement, le CNIPT appelle l'ensemble des acteurs de la filière à **appliquer le guide d'interprétation de l'arrêté de commercialisation des pommes de terre**. Dans le

contexte exceptionnel de cette campagne, des exigences supplémentaires prévues dans certains cahiers des charges ne doivent pas conduire à écarter des tubercules qui répondent aux critères réglementaires et peuvent parfaitement satisfaire les consommateurs.

Pour accompagner concrètement cette évolution des pratiques, le CNIPT va également mettre en place une **formation à l'agrèage en centrale d'achat**. L'objectif : s'assurer d'une bonne compréhension et d'une application homogène du guide lors des contrôles qualité par les agréateurs de la grande distribution.

Adapter les pratiques à la réalité de la récolte est aujourd'hui indispensable pour valoriser au mieux les volumes disponibles, sans transiger sur la qualité proposée aux consommateurs. ■

Benjamin LOUVRIER - CNIPT



POINT JURIDIQUE

Contrats et aléas climatiques :
quelle protection ?

Dans le contexte d'une récolte 2026 où les conditions climatiques vont peser sur les rendements, certains producteurs peuvent légitimement s'inquiéter de leur capacité à livrer les volumes sur lesquels ils se sont engagés.

L'article L. 631-24-III-7° du Code rural prévoit qu'en cas d'aléa climatique exceptionnel, indépendant de la volonté des parties, aucune pénalité ne peut être imposée au producteur qui ne peut respecter les volumes prévus au contrat.

Cette protection ne dispense toutefois pas du respect de ses engagements.

Le producteur doit livrer tout ce qu'il est effectivement en mesure de livrer conformément à son contrat. Il doit également pouvoir démontrer le caractère exceptionnel de l'aléa, son impact direct sur son rendement et l'impossibilité qui en résulte de fournir l'intégralité du volume prévu. Il est donc essentiel de **conserver des éléments objectifs** : données météorologiques, estimations et rendements constatés, bons de pesée, constats techniques...

Le dialogue avec l'acheteur doit être engagé le plus tôt possible, pour l'informer des difficultés et objectiver la situation.

Cette disposition protège donc le producteur lorsqu'il ne peut livrer qu'une partie des volumes prévus au contrat en raison d'un aléa climatique exceptionnel.

En revanche, en cas d'impossibilité totale de livraison, ou lorsque l'aléa affecte les caractéristiques qualitatives des produits, d'autres dispositions doivent être examinées, notamment les clauses du contrat et le régime de la force majeure prévu par le Code civil, en lien avec l'accord interprofessionnel CNIPT 2026-2028. ■

Florence ROSSILLION - Directrice du CNIPT

Références :

Article L. 631-24 du Code rural et de la pêche maritime, notamment III-7° 🍷.

Article 1218 du Code civil relatif à la force majeure 🍷.

Article L. 361-5 du Code rural relatif à la définition de la calamité agricole 🍷.

Accord interprofessionnel CNIPT 2026-2028 relatif aux pommes de terre fraîches 🍷.

AGENDA

9-10 septembre 2026

Potato Europe

Allemagne

www.potatoeurope.de 🍷

26 septembre 2026

Championnat du Monde de la Frite 2026

Arras

www.arraspaysdarts.com 🍷

6-8 octobre 2026

Fruit Attraction 2026

Espagne

www.ifema.es 🍷

29 novembre 2026

Interpom 2026

Belgique

www.interpom.be 🍷

11 décembre 2026

AG GIPT

Paris

www.gipt.net 🍷

EN BREF...

Europe

Baisse de la production de plants
en Europe du Nord-Ouest

La superficie de multiplication des plants de pommes de terre dans les six pays de l'Europe du Nord-Ouest (Pays-Bas, France, Allemagne, Écosse, Danemark, Belgique) s'établit à 105 155 hectares en 2026, soit un recul de 1 710 hectares (- 1,6 %) par rapport à 2025 indique l'ESPG (European Seed Potato Growers). Les Pays-Bas arrivent en tête avec 40 811 hectares (- 0,70 %), devant la France avec 23 825 hectares (-2,27 %) et l'Allemagne avec 20 540 hectares (+ 0,44 %). Ces trois pays concentrent 81 % de la superficie totale. L'Écosse (-5,39 %), le Danemark (- 0,94 %) et la Belgique (- 11,97 %) sont également en baisse.

Été 2026

Le plan d'urgence sera dévoilé le
3 septembre

Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, a précisé, dans une interview au quotidien Sud-Ouest du 19 août, les contours du « plan global d'accompagnement » pour l'agriculture française après les épisodes de canicule, de sécheresse et d'incendies de forêts. Le dispositif doit répondre à deux urgences : soutenir la trésorerie des agriculteurs confrontés aux pertes et leur permettre de relancer leur production lors de la prochaine campagne. La ministre a réuni ce jeudi 27 août les préfets afin de faire un état des lieux, territoire par territoire, filière par filière. Le montant exact de l'enveloppe globale sera dévoilé le 3 septembre.

Profession

Décès de Bruno Tartier



Bruno Tartier est décédé le 26 août à Boulogne-sur-Mer, à l'âge de 68 ans. Figure bien connue de la filière, il a dirigé pendant de nombreuses années, aux côtés de son épouse, Agrochange, société familiale spécialisée dans le courtage en pommes de terre et oignons. La maladie l'avait contraint à cesser son activité.

La messe de funérailles aura lieu le samedi 29 août en l'église Saint-Augustin d'Hardelot-Plage (Pas-de-Calais). Le CNIPT adresse ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches.



: Cliquez sur les liens pour en savoir plus

CAMPAGNE 2026-2027

L'UNPT annonce « une chute sans précédent de la production française »

Après une campagne 2025 marquée par une forte surproduction européenne, les producteurs avaient réduit leurs surfaces pour rééquilibrer le marché. Le choc climatique de 2026 bouleverse désormais la donne. Face à cette situation, l'UNPT appelle la filière et les pouvoirs publics à prendre leurs responsabilités immédiatement.

Production française 2026 : chute potentielle de - 23 % en un an

Après cinq épisodes successifs de canicule et un déficit hydrique exceptionnel, les projections de l'UNPT⁽¹⁾ conduisent à ce stade à un rendement moyen national en pomme de terre de consommation d'environ 37,4 t/ha, contre 43,5 t/ha en 2025 (-14 %) et 43,1 t/ha en moyenne quinquennale (-13 %). Il s'agirait du plus faible rendement observé depuis plus de 30 ans, après l'épisode déjà historique de 2022.

Ce choc intervient alors que les producteurs avaient déjà réduit leurs surfaces après la surproduction de 2025 : - 10 % en France et -11 % en Europe du Nord-Ouest (zone NEPG). La combinaison des deux facteurs entraînerait une baisse massive de la production française de l'ordre de -23 % en un an, soit près de 2 millions de tonnes de pommes de terre de consommation en moins qu'en 2025.

À la faiblesse attendue des volumes vient s'ajouter une récolte plus hétérogène, avec des calibres plus petits, des teneurs en matière sèche variables et parfois des désordres physiologiques. Les cahiers des charges et critères de réception des acheteurs devront impérativement être adaptés à la réalité de la récolte 2026 pour valoriser tous les volumes disponibles et ne pas aggraver les pertes économiques des producteurs.

Face à cette situation exceptionnelle, l'UNPT appelle l'ensemble des acteurs de la filière à tirer les conséquences économiques de la nouvelle réalité de la récolte. Les réponses devront se construire dans le dialogue entre producteurs et acheteurs, particulièrement aux sein des interprofessions CNIPT et GIPT.

La filière est une chaîne : producteurs et leurs organisations, négociants, industriels, restauration hors foyer, distributeurs et consommateurs sont directement interdépendants. La baisse brutale des rendements et des volumes disponibles devra nécessairement se traduire tout au long de cette chaîne de valeur. Elle ne peut conduire à concentrer sur les seuls producteurs les conséquences économiques désastreuses de cette situation exceptionnelle.

Pour de nombreuses exploitations, la baisse des rendements signifie qu'une partie des volumes contractualisés ne pourra tout simplement pas être produite. L'UNPT n'acceptera pas que les producteurs soient contraints de racheter ou compenser à leurs frais sur le marché libre des volumes qu'ils n'ont pas pu produire du fait des conditions climatiques exception-



> Pommes de terre difformes et germination en butte

nelles. L'aléa climatique doit permettre d'adapter, en toute transparence, les volumes contractuels à la réalité de la récolte, dans le respect des engagements de chacun.

En France, ces situations devront être examinées au regard des dispositions protectrices issues des lois EGalim (forces majeures, aléa climatique exceptionnel). Les interprofessions CNIPT et GIPT doivent donc permettre de construire rapidement des réponses communes sur les volumes non livrables, la qualité et les conséquences économiques de la campagne. Cette problématique dépassant les frontières françaises, l'UNPT demande également au Gouvernement d'engager un dialogue déterminé avec ses homologues européens afin d'éviter que la production française contractualisée à l'étranger ne se traduise par une multiplication des différends commerciaux entre producteurs et acheteurs.

Une réponse exceptionnelle de l'État demandée pour permettre aux producteurs d'amortir le choc

Enfin, au regard de l'ampleur potentielle des pertes économiques pour les producteurs, évaluées à ce stade par l'UNPT à au moins 400 millions d'euros⁽²⁾, la seule réponse de la filière ne pourra suffire. L'UNPT demande à l'État d'anticiper dès maintenant un dispositif exceptionnel de soutien aux producteurs les plus durement touchés, afin de leur permettre d'absorber une partie du choc.

L'urgence est de mise : les choix d'assolement pour 2027 sont en cours. Il faut permettre aux producteurs de leur donner les moyens suffisants d'assurer la continuité de leur activité pour préserver durablement le potentiel français de production de pommes de terre, indispensable à l'approvisionnement de l'ensemble de la filière et des consommateurs français. ■

Communiqué de l'UNPT

⁽¹⁾ Sur la base des prélèvements de terrain réalisés par l'UNPT pour le compte du CNIPT depuis juillet 2026

⁽²⁾ Estimation fondée sur le prix moyen des contrats industrie pour la campagne 2026-2027

